

CHARTRE D'UTILISATION DU CATALPA

L'environnement

Tri sélectif : Le tri des déchets est obligatoire. Le CLIENT sera responsable de l'évacuation des déchets en verre, en plastique et en carton qu'il aura produits durant son séjour. Des poubelles de tri sont à la disposition du client. Des containers de tri sélectif se situent à Cordelle, à proximité du CATALPA.

Nuisances sonores: Il n'y a pas de contrainte horaire au CATALPA ; en contrepartie, le CLIENT s'engage à un double respect.

- Le respect du voisinage : Les enceintes devront rester dans la salle et tournées vers l'intérieur avec un volume sonore inférieur à 85 décibels (le volume en discothèque est de 100 Db). Les cris et hurlements sont proscrits à l'extérieur.
- Le respect de ses invités : Au-delà de 85 Db les sons deviennent nocifs pour l'oreille et peuvent entraîner des lésions irréversibles. La douleur auditive n'apparaît pourtant qu'à partir de 120 DB.

Consommations d'eau et d'énergie : Le CLIENT s'engage à maîtriser ses consommations d'eau et d'énergie et à veiller à ne pas gaspiller ces ressources.

Le matériel

Décoration de la salle : Le CLIENT ne fera aucune marque indélébile sur les murs, sols, plafonds ou tout autre élément mobilier ou immobilier, intérieur ou extérieur du CATALPA. (Clous, vis, scotch puissant, marqueurs, colle, etc...). Les tables et les chaises seront déplacées en les portant.

Mobilier : Le mobilier qui est à la disposition du CLIENT devra être remis en place après utilisation. Il veillera à rendre le matériel dans le même état qu'il l'aura perçu.

Barbecue : Le barbecue devra être nettoyé par le CLIENT après utilisation (évacuation des cendres, ramassage des résidus de cuisson)

Le comportement

Nettoyage : Il devra être effectué consciencieusement afin de rendre le site dans l'état de propreté dans lequel il a été livré au client

Espaces verts et extérieurs : Les fleurs et les plantations sont fragiles. Le CLIENT en prendra soin et il veillera à ce que les mégots de cigarettes et autres déchets (confettis, pétales...) soient ramassés avant son départ.

Les enfants : Les parents veilleront à ce que leurs enfants soient respectueux de cette charte au même titre qu'eux-mêmes. Les cailloux devront rester au sol. Ils provoquent souvent des dégâts quand ils y reviennent après l'avoir quitté.

Les véhicules : Ils resteront sur le parking extérieur du CATALPA. Pour des raisons de sécurité, l'accès à la salle doit être préservé pour les secours.

Signature du CLIENT